013

Formation supérieure Un salon aux offres souvent cachées

Hier le premier Salon de la formation supérieure de l'aire Urbaine s'est tenu à La Roselière.

Devant le taux élevé de 3400 demandeurs d'emploi techniciens et cadres, les Maisons de l'emploi de Montbéliard, de Belfort et le Pôle emploi ont organisé le premier Salon de la formation supérieure visant à aider les salariés et demandeurs d'emplois à découvrir l'offre de formation de la région, à connaître leurs droits en matière de formation et de validation des acquis pour évoluer ou se reconvertir.

« Depuis deux mois nous travaillons avec le soutien de l'état, PMA, le CNAM Franche-Comté, l'ESTA, l'Université de Franche-Comté (UFC), l'UTBM, le CIBC et le FONGECIF pour organiser ce salon » indique David Pan, de la Maison de l'emploi. Toute la journée, 4 conférences, 21 organismes et deux pôles « Trouver sa formation » et « Construire son projet et le financer » étaient à disposition des participants.

Valider ses acquis

Côté formation 20 établissements étaient présents. L'Université de Franche-Comté accueille 1200 personnes en formation continue et propose 180 diplômes nationaux et des formations à forte orientation professionnelle comme les DU ou les 60 modules ponctuels de la nouvelle Formation Universitaires Non diplômante (FUN). « Nous adap-

tons en permanence nos formations aux besoins locaux » précise Gérard Dupuis, directeur de la formation continue (FC) de l'UFC. « A l'IUT, nous avons créé une formation sur le traitement du cancer mais peu de salariés le savent » signale Didier Hosatte, responsable de la FC de l'IUT de Belfort-Montbéliard. Quant à l'UTBM, il propose le dispositif Fontanet permettant d'intégrer le cursus après une validation d'acquis et le dispositif de Validation des Acquis donnant droit au diplôme par validation d'un mémoire réalisé sur une année et ne nécessitant pas la participation aux cours.

Le droit et l'offre

Côté droit à la formation et financement, « les salariés ne savent pas toujours qu'ils ont de droit de se former » précise David Pan. Ils ont le droit d'effectuer un bilan de compétence, bénéficient du droit individuel à la formation d'environ 20 heures par an et d'un Congé Individuel de Formation (CIF) pour une formation qualifiante ou de reconversion d'environ 1200 jours prise en charge financièrement par le Fongécif. Le CIF est également accessible aux personnes en CDD ayant travaillé au moins quatre mois dans les 12 derniers mois.

250 visiteurs

En fin de matinée 250 personnes s'étaient déplacées. Murielle, une participante était déçue « de ne pas avoir trouvé de formation d'aide à orientation médicale ». Et Martine était déconcertée de constater comme toutes les mères au foyer désireuses de reprendre une activité professionnelle après un arrêt de plusieurs années pour élever leurs enfants qu'elle n'a « droit à aucune formation prise en charge ».

Des questionnaires remplis par les participants seront dépouillés d'ici deux mois pour évaluer leur satisfaction et pris en compte pour le prochain salon.

Véronique Pouzard



Le stand de l'université de Franche-Comté lors du premier salon de la formation supérieure à la Roselière. Photo Véronique Pouzard